

Image not found or type unknown



Témoignage pour juge aux affaires familiales

Par **Nadmimjilaa**, le **28/09/2019** à **22:22**

Bonsoir je vais apporter un témoignage pour une procédure de divorce pour faute et plus particulièrement pour des faits que j'ai constaté sur les enfants cela va être produit au juge des affaires familiales je voudrais savoir si je vais être amené à être entendu en audience et si le papa va avoir connaissance de mon témoignage contre lui car j'ai peur des représailles.merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **28/09/2019** à **22:33**

Bonsoir

Vous devrez effectivement vous présenter à l'audience... si le juge estime devoir vous convoquer, bien entendu.